

Décret n° 2023 - 431 du 24 mai 2023
portant nomination du préfet, directeur général des affaires électorales

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 08-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n° 03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 07-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n° 06-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret n° 2023 - 52 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

En Conseil des ministres.

DECRETE :

Article premier : Monsieur ETOUMBAKOUNDOU Jean Claude est nommé préfet, directeur général des affaires électorales.

Article 2 : Monsieur ETOUMBAKOUNDU Jean Claude percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

2023 - 431 Fait à Brazzaville, le 24 mai 2023


Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

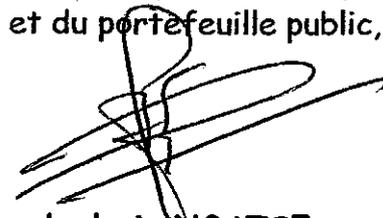
Le premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO. -

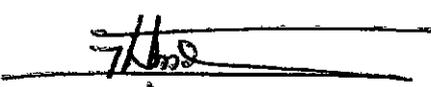
Le ministre de l'intérieur, de la
décentralisation et du développement
local,


Raymond Zéphirin MBOULOU. -

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE. -

Le ministre de l'économie et
des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE. -